



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/70/45
30 mai 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dixième réunion
Bangkok, 1-5 juillet 2013

PROPOSITION DE PROJET : SRI LANKA

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination finale des HCFC (phase I, PNUD/PNUE deuxième tranche)

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Sri Lanka

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD (principale), PNUE

II) DERNIERES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2012	18,02 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

III) DERNIERES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année : 2012		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123									
HCFC-124									
HCFC-141b									
HCFC-141b (polyols dans polyols prémélangés importés)		1,9							1,9
HCFC-142b									
HCFC-22				1,8	14,6				16,4

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	13,9	Point de départ des réductions globales durables :	13,9
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	4,76	Restante :	9,14

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,2			0,6				0,2	0,9
	Financement (\$US)	27 120			84 863				28 137	140 120
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,5	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,2	1,7
	Financement (\$US)	64 500	0	0	137 348	0	0	0	33 433	235 281

VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	s.o.	s.o.	13,9	13,9	12,51	12,51	12,51	12,51	12,51	9,14	s.o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	s.o.	s.o.	13,9	13,9	12,51	12,51	12,51	12,51	12,51	9,14	s.o.	
Financement approuvé (\$US)	PNUD	Coûts de projet	180 000	0	0	60 000	0	0	127 766	0	0	0	31 100	398 866
		Coûts d'appui	13 500	0	0	4 500	0	0	9 582	0	0	0	2 333	29 915
	PNUE	Coûts de projet	125 000	0	0	24 000	0	0	75 100	0	0	0	24 900	249 000
		Coûts d'appui	16 250	0	0	3 120	0	0	9 763	0	0	0	3 237	32 370
Financement approuvé par ExCom (\$US)		Coûts de projet	305 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305 000	
		Coûts d'appui	29 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 750	
Financement total demandé pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts de projet	0	0	0	84 000	0	0	0	0	0	0	84 000	
		Coûts d'appui	0	0	0	7 620	0	0	0	0	0	0	7 620	

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la République socialiste démocratique de Sri Lanka (le Sri Lanka), le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 70^e réunion du Comité exécutif une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 84 000 \$US, dont 60 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 4 500 \$US pour le PNUD et 24 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 3 120 \$US pour le PNUE. La proposition comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH, et un plan de mise en oeuvre (2013-2015) pour la deuxième tranche.

Données générales

2. La phase I du PGEH du Sri Lanka a été approuvée en principe par le Comité exécutif à sa 62^e réunion, afin de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent de la valeur de référence d'ici la fin de 2020, pour un financement total de 647 866 \$US (560 000 \$US pour le secteur de l'entretien, 18 866 \$US pour un projet d'élimination de 0,45 tonne PAO de HCFC-141b dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération domestique, et 69 000 \$US pour des activités d'assistance technique dans le sous-secteur de l'assemblage d'appareils de réfrigération et de climatisation résidentiels) plus des frais d'appui d'agence de 62 285 \$US. À cette même réunion, le Comité exécutif a aussi approuvé la première tranche de la phase I du PGEH, pour un montant de 334 750 \$US, dont 180 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 13 500 \$US pour le PNUD et 125 000 \$US plus des frais d'appui d'agence de 16 250 \$US pour le PNUE.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

3. Au cours de la période couverte par la première tranche, le gouvernement du Sri Lanka a renforcé son système d'autorisation et de réglementation en matière de SAO en instaurant des règlements stricts pour l'importation et l'exportation des HCFC, y compris les mélanges. Il a aussi interdit l'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation usagés et de leurs éléments à compter de janvier 2013.

4. Son système de contingentement est devenu opérationnel en janvier 2013. Les contingents d'importation annuels pour 2013 ont été déterminés par l'Unité nationale d'ozone (UNO), laquelle a attribué 90 pour cent de la valeur de référence qui a été réparti entre les importateurs individuels sur la base de la valeur moyenne de leurs importations calculée pour le quatre dernières années. Les 10 pour cent qui restent sont réservés aux demandes qui entreront après 2013. Au cours des quelques prochaines années, le contingentement annuel sera établi conformément aux limites de la consommation admissible du Protocole de Montréal pour cette même année. L'interdiction d'importer et d'utiliser du HCFC-141b ou des polyols avec HCFC-141b dans la fabrication de produits de mousse sera en rapport avec la date d'achèvement du projet de reconversion dans le secteur des mousses.

5. La phase I du PGEH comprenait la reconversion de Regnis, un fabricant d'équipements de réfrigération utilisant des polyols prémélangés avec du HCFC-141b comme agent de gonflage de la mousse isolante. L'entreprise utilisera des hydrocarbures comme solution de remplacement. Le PNUD a indiqué qu'un protocole d'entente avait été conclu avec l'entreprise et devait être signé en mai 2013. Le projet d'investissement devrait être achevé d'ici la fin de 2014.

6. D'autres activités sous l'égide du PNUD comprenaient l'élimination du HCFC-22 utilisé par les assembleurs de systèmes de climatisation domestique, ainsi que de l'assistance technique pour les installateurs d'équipements de réfrigération. Le rapport indiquait que des consultations étaient en cours sur la reconversion des entreprises qui assemblent des équipements de climatisation, et l'on a procédé à

une vérification sur place. En ce qui a trait aux installateurs, on a aussi convenu que les installateurs commenceraient leurs activités plutôt en 2013 et 2014.

7. Les activités achevées dans le secteur de l'entretien en réfrigération comprenaient l'élaboration de cours de formation pour les techniciens, des ateliers de formation en bonnes pratiques pour les formateurs et autres techniciens d'entretien, la formation sur la mise à exécution et les agents de douane, ainsi que des activités de sensibilisation accrues.

8. Les spécifications des équipements requis dans le programme de récupération et recyclage pour les applications d'entretien des systèmes de climatisation sont terminées et l'achat des équipements est en cours. Leur livraison est prévue vers le troisième trimestre de 2013. Le programme d'incitatifs à la reconversion, bien qu'il ait été planifié pour mise en oeuvre durant cette période, a aussi été reporté à 2013-2015 en raison de la non-disponibilité d'une technologie de reconversion à faible potentiel de réchauffement de la planète.

9. Le Groupe de gestion des projet est maintenant fonctionnel et il a apporté son soutien à l'Unité nationale d'ozone pour la mise en oeuvre des systèmes d'autorisation et de contingentement, l'interaction avec les intervenants pour la mise en oeuvre du projet, la vulgarisation de l'information visant des secteurs particuliers, et la gestion quotidienne des activités de projet du PGEH, notamment l'administration et la coordination avec les agences coopérantes.

Modalités de décaissement du financement

10. Fin mars 2013, des 305 000 \$US du financement approuvé pour la première tranche, 147 476 \$US avaient été décaissés (44 079 \$US par le PNUD et 103 397 \$ par le PNUE), et le solde de 157 524 \$US est déjà engagé. Ce niveau de décaissement représente 48 pour cent des fonds approuvés pour la première tranche.

Plan de mise en oeuvre (2013-2015) pour la deuxième tranche du PGEH

11. Les principales activités à mettre en oeuvre au cours de la deuxième tranche de la phase I du PGEH comprennent :

- a) Le gouvernement du Sri Lanka continuera de mettre à exécution les systèmes d'autorisation et de contingentement;
- b) Reconversion de Regnis : l'entreprise achèvera l'achat des derniers équipements, l'installation et l'initiation de la production commerciale avec des hydrocarbures d'ici la fin de 2014;
- c) On poursuivra la mise en oeuvre des activités d'assistance technique pour l'élimination des HCFC chez les assembleurs de climatiseurs ainsi que chez les installateurs d'équipement de climatisation afin de leur permettre d'utiliser une technologie de remplacement sans HCFC. L'achat et l'installation des équipements seront terminés d'ici la fin de 2013, et la production commerciale commencera;
- d) La mise en oeuvre du programme d'incitatifs pour le secteur de l'entretien commencera pendant le troisième trimestre de 2013 et se poursuivra jusqu'en décembre 2015. L'achat des équipements requis dans le cadre du programme de récupération et recyclage sera terminé d'ici le premier trimestre de 2014. L'établissement de mini-centres de récupération sera aussi terminé au cours du premier trimestre de 2014;

- e) Les ateliers de formation pour les techniciens d'entretien et les agents d'exécution et de douane ainsi que les activités de sensibilisation seront maintenus jusqu'en 2015; et
- f) Le Groupe de gestion des projets poursuivra la mise en oeuvre des activités opérationnelles, notamment des codes systèmes harmonisés pour chaque HCFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'autorisation opérationnel

12. Conformément à la décision 63/17, le gouvernement du Sri Lanka a confirmé que les systèmes nationaux exécutoires d'autorisation et de contingentement des importations et des exportations de HCFC sont en place, et qu'on pourra ainsi assurer la conformité du pays au calendrier d'élimination des HCFC.

Consommation de HCFC

13. La valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité a été établie à 13,9 tonnes PAO, sur la base de la consommation réelle déclarée pour 2009 et 2010 (Tableau 1) dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal. La valeur de référence établie est inférieure de 0,19 tonne PAO à la valeur estimative de 14,09 tonnes PAO au moment de l'approbation du PGEH du Sri Lanka. Le point de départ sera donc rajusté sur la base de la valeur de référence estimative, sans obligation de financement par le Fonds Multilatéral.

Tableau 1 : Consommation de HCFC de 2007 à 2012 déclarée dans le cadre de l'Article 7

Année	Données de l'Article 7 data (tonnes)							
	HCFC-22		HCFC-123		HCFC-141b		Total	
	TM	PAO	TM	PAO	TM	PAO	TM	PAO
2007	267,27	14,70	0	0	6	0,66	273,27	15,36
2008	172,55	9,49	0,60	0,01	6,91	0,76	180,09	10,26
2009	211,51	11,63	0	0	16,23	1,785	227,74	13,41
2010	225,29	12,39	0	0	17,37	1,91	242,66	14,30
2011	271,18	14,91	0	0	12,87	1,42	284,05	16,33
2012	298,35	16,41	0	0	14,61	1,61	312,96	18,02

Examen du rapport périodique 2011-2012 présenté par le PNUD

14. Plusieurs questions en rapport avec les activités en cours de mise en oeuvre dans la phase I du PGEH ont fait l'objet de discussion et les explications des agences d'exécution ont été satisfaisantes, en particulier :

- a) En ce qui a trait au peu de progrès constaté pour le projet de reconversion de Regnis, le PNUD et l'Unité nationale d'ozone ont travaillé avec l'entreprise afin de signer le protocole d'entente dès que possible, et expliqué que les délais étaient attribuables au fait de la difficulté à faire correspondre le travail à faire au plan d'activités de l'entreprise. Le PNUD n'a prévu aucun autre délai dans la reconversion de l'entreprise, et prévoit son achèvement d'ici la fin de 2014. Le PNUD a aussi fourni un plan de travail avec des dates

d'échéance précises pour les étapes afin de permettre un suivi plus étroit du projet d'investissement;

- b) Quant aux délais associés à la mise en oeuvre du projet d'élimination dans le secteur de l'assemblage et les activités d'assistance technique aux installateurs, le PNUD a indiqué que les accords avec l'entreprise étaient actuellement en cours de finalisation et que les activités du projet seraient accélérées et devraient être terminées tel que prévu.
- c) En réponse à une demande de précision sur la mise en oeuvre du programme de récupération et recyclage, le PNUD a expliqué que le plan proposé pour la prochaine période comprendrait l'achat et la distribution d'équipements de récupération et recyclage pour six villes. Les écoles techniques qui participeront à la mise en oeuvre de programmes de formation ont aussi été déterminées, bien qu'aucun accord n'ait encore été signé avec elles.
- d) Quant à la possibilité de reporter la demande pour la tranche à la prochaine réunion afin de permettre aux activités d'avancer, le PNUD a mentionné que toutes les activités sont actuellement mises en oeuvre de façon ordonnée, bien que d'autres présentent un certain retard dans la mise en oeuvre. Il a aussi réitéré que, comme les fonds de la première tranche sont déjà engagés et qu'ils seraient décaissés au premier trimestre de 2013, tout retard de l'approbation de la deuxième tranche pourrait entraîner d'autres interruptions en aval de la mise en oeuvre du projet, et qu'il désire donc s'assurer que la deuxième tranche soit approuvée à la présente réunion.

15. En général, le Secrétariat a constaté que les systèmes d'autorisation et de contingentement des importations sont opérationnels et que le gouvernement pourra ainsi réduire sa consommation de HCFC de 35 pour cent de sa valeur de référence d'ici 2020. Plusieurs activités d'assistance technique ont été amorcées dans le secteur de la réfrigération et elles se poursuivront au cours de la deuxième tranche, ce qui permettra de réduire encore la quantité de HCFC-22 utilisée lors de l'entretien. Le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, s'est aussi engagé à accélérer la mise en oeuvre du projet au cours de la prochaine période afin de compenser pour les retards dans les activités au cours de la première tranche. Le Secrétariat a de plus pris note que les données mises à jour fournies par le PNUD indiquaient que la mise en oeuvre avançait de façon satisfaisante.

16. En ce qui a trait au rapport financier et à la façon dont les fonds avaient été transférés au pays afin de soutenir le pourcentage de décaissement indiqué dans le rapport périodique, les deux agences ont indiqué que ces transferts ont été fait par le truchement d'accords signés avec le pays qui en est le bénéficiaire final.

Plan de travail 2013-2015

17. Après examen du plan de travail présenté conjointement par le PNUD et le PNUE, le Secrétariat a demandé au PNUD de fournir des objectifs quantitatifs pour les activités proposées (nombre de formations à dispenser, nombre de travailleurs à l'entraînement, etc.). Il a aussi demandé au PNUE de s'assurer que les activités de la tranche précédente et leurs soldes restants sont entièrement reflétés dans le plan de travail actuel, parce que ces activités seront mises en oeuvre en même temps. Le plan de travail a été subséquentment révisé et fourni au Secrétariat.

Révision à l'accord visant le PGEH

18. Le PGEH du Sri Lanka a été approuvé avant l'établissement de la valeur de référence des HCFC visant à assurer la conformité. Lorsqu'il a approuvé le PGEH, le Comité exécutif a notamment demandé au Secrétariat de mettre à jour l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») de l'accord et d'y insérer les chiffres pour la consommation maximale admissible, et d'informer le Comité des nouveaux chiffres obtenus (décision 62/54 d)). Sur la base des données déclarées par le gouvernement du Sri Lanka dans le cadre de l'Article 7 et de son calendrier d'élimination révisé, les paragraphes pertinents de l'accord ont été mis à jour, et un nouveau paragraphe a été ajouté afin d'indiquer que l'accord mis à jour remplace celui qui a été conclu à la 62^e réunion, tel que l'indique l'annexe I du présent document. L'ensemble de l'accord révisé sera annexé au rapport final de la 70^e réunion.

RECOMMANDATION

19. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

- a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Sri Lanka;
- b) Prenne aussi note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1, les appendices 1-A et 2-A de l'accord entre le gouvernement du Sri Lanka et le Comité exécutif, sur la base de la valeur de référence établie pour les HCFC en ce qui a trait à la conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplace l'accord conclu à la 62^e réunion, tel que l'indique l'annexe I du présent document; et
- c) Prenne enfin note que le point de départ révisé pour la réduction globale soutenue de la consommation de HCFC est de 13,9 tonnes PAO, calculé à l'aide de la consommation de 13,4 tonnes PAO déclarée en 2009 et de 14,3 tonnes PAO déclarée en 2010, dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

20. Le Secrétariat recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche du PGEH du Sri Lanka, et les plans de mise en oeuvre correspondants pour les tranches de 2013 à 2015, avec les coûts d'appui associés au niveau de financement indiqué au tableau suivant :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des (phase I, deuxième tranche)	60 000	4 500	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des (phase I, deuxième tranche)	24 000	3 120	PNUE

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LE GOUVERNEMENT DU SRI LANKA ET LE COMITE EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDRUROFLUORUROCARBONES

(Les changements importants sont indiqués en caractères gras)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Sri Lanka (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau durable de **9,14** tonnes PAO, avant le 1^{er} janvier 2020 conformément aux calendriers du Protocole de Montréal.

16. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre le gouvernement du Sri Lanka et le Comité exécutif à la 62^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de consommation (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	12
HCFC-141b	C	I	1,90
Total			13,90

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du Groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	s.o.	13,90	13,90	12,51	12,51	12,51	12,51	12,51	9,14	s.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du Groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	s.o.	s.o.	s.o.	13,90	13,90	12,51	12,51	12,51	12,51	12,51	9,14	s.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$US)	180 000	0	0	60 000	0	0	127 766	0	0	0	31 100	398 866
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$US)	13 500	0	0	4 500	0	0	9 582	0	0	0	2 333	29 915
2.3	Financement convenu pour l'agence de coopération (PNU) (\$US)	125 000	0	0	24 000	0	0	75 100	0	0	0	24 900	249 000
2.4	Coûts d'appui pour l'agence de coopération (\$US)	16 250	0	0	3 120	0	0	9 763	0	0	0	3 237	32 370
3.1	Total du financement convenu (\$US)	305 000	0	0	84 000	0	0	202 866	0	0	0	56 000	647 866
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	29 750	0	0	7 620	0	0	19 345	0	0	0	5 570	62 285
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	334 750		0	91 620	0	0	222 211	0	0	0	61 570	710 151
4.1.1	Élimination de HCFC-22 convenue à réaliser en vertu de l'Accord (tonnes PAO)												2,86
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)												0,0
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)												9,14
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue en vertu du présent Accord (tonnes PAO)												1,9
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans le cadre de projets approuvés précédemment (tonnes PAO)												0
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)												0
